

JOURNAL D'UN HOMME PRIVE
DE COMMUNICATIONS
LA GUERRE VUE DEPUIS BRUXELLES
(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

Bruxelles, mercredi 19 août (1914)

Le communiqué officiel (N.d.T.) dit que la situation générale en Belgique est, en ce moment, la suivante:

"Après avoir perdu beaucoup de temps et un grand nombre d'hommes, ainsi qu'un important matériel, l'aile droite prussienne est parvenue à gagner du terrain sur les deux rives de la Meuse jusqu'au contact avec les armées alliées.

"Les troupes allemandes qui sont au nord de la Meuse se composent de fractions appartenant à divers corps, dont l'effort principal s'était porté sur

Liège et que le temps a rendues disponibles. Il y a aussi de la cavalerie et, grâce à celle-ci, les Allemands ont pu faire beaucoup de bruit en s'étendant au nord et au sud.

"Du côté sud, elle s'est heurtée à nos troupes et aux troupes françaises. Elle a été repoussée.

"Au nord, au contraire, elle a eu le champ libre et a pu pousser des pointes hardies par petites fractions pour pénétrer très loin en Campine.

"En un mot, les Allemands ont pris le moule de nos positions. Leur avoir fait perdre plus de quinze jours pour arriver à ce résultat est tout à l'honneur de nos armes.

"Cela peut avoir des conséquences incalculables pour la suite des opérations.

"Le déroulement normal des opérations, d'après un plan concerté entre les alliés, peut amener l'une ou l'autre armée à manoeuvrer, c'est-à-dire à

changer de position, afin d'améliorer les conditions d'ensemble.

"Nous sommes à l'aile extérieure, là où ces manoeuvres s'imposent presque toujours, soit pour la protection directe des flancs, soit pour la protection indirecte en échelons.

"La mission de notre armée peut donc exiger qu'elle modifie ses positions primitives, grâce auxquelles elle a pu remplir complètement le rôle qui lui a été dévolu et qui consistait à gagner du temps .

"Il n'y a, donc, pas de raison de s'inquiéter si l'armée fait un mouvement dans telle ou telle direction (N.d.T.: ce passage ne figure pas dans la version française à laquelle nous avons accédé).

"Les stratèges en chambre feraient bien de s'abstenir de critiquer les dispositions prises dans ce but. Ils doivent bien se rendre compte que notre armée fait partie maintenant en son ensemble de

forces articulées et se souvenir que les conditions stratégiques se sont complètement modifiées depuis que le contact est établi intimement à notre droite avec nos alliés. Il ne s'agit pas actuellement de manoeuvrer ou de combattre seuls ; la couverture de telle ou telle partie du pays, de telle ou telle ville, devient secondaire, et la poursuite du but assigné à nos troupes, dans le dispositif général, devient prépondérante.

"Ce but ne peut pas être dévoilé : les esprits les plus avertis ne peuvent le découvrir, étant donné le vague dans lequel restent, avec raison, les renseignements fournis au sujet des opérations.

"On combat sur tout le front s'étendant de Bâle à Diest. Plus il y a contact entre les armées ennemies et plus l'on se rapprochera de la décision, plus il faut s'attendre à voir tourner l'avantage sur un point alors que l'on est obligé de céder sur un autre. C'est là une chose parfaitement prévue pour des batailles qui se

livrent sur des fronts aussi démesurés que ceux occupés par les grandes armées modernes.

"En résumé, il ne faut pas penser seulement à ce qui se passe à nos portes. Un mouvement de manoeuvre ordonné dans un but bien déterminé n'est pas nécessairement une retraite. Les combats livrés sur le front ces jours derniers ont eu pour résultats de rendre l'adversaire très circonspect. Il a retardé sa marche au grand avantage de l'ensemble des opérations. Il se fait maintenant qu'il n'y a pas lieu de se laisser accrocher prématurément, ce qui ferait le jeu des Allemands. C'est là toute la raison des mouvements qui s'exécutent.

"Nous ne sommes pas battus, il s'en faut.. Nous prenons des dispositions pour battre l'ennemi dans les meilleures conditions possibles. Que le public veuille bien, à cet égard, faire crédit au commandement de l'armée, qu'il reste calme et confiant.

"L'issue de la lutte ne paraît pas douteuse, et

qu'une fois pour toutes, les journaux s'abstiennent de parler des mouvements de troupes, le secret étant essentiel pour la réussite des opérations."

Mais plus inquiétantes sont les recommandations que viennent de faire au peuple, d'abord le ministre de l'intérieur (**N.d.T.**) et, ensuite, le bourgmestre de Bruxelles. Le premier s'adresse aux civils et leur recommande, si l'ennemi se montre dans la région :

"De ne pas combattre ;

"De ne proférer ni injures ni menaces ;

"De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres, afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

"Si les soldats occupent, pour se défendre, une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré.

"L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et

condamne, car il pourrait servir de prétexte à une représaille sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants ."

Le bourgmestre (**N.d.T.**), pour sa part, invite les habitants à remettre à la police toutes leurs armes à feu et munitions, sans aucune exception ...

Il s'agit d'autant de signaux graves que l'on craint l'invasion allemande à Bruxelles ... qu'on la considère probablement inévitable ...

Néanmoins, avant de partir pour Anvers, où l'ont précédé ses collègues de Russie et d'Angleterre, l'ambassadeur de France, M. Klobukowski, a fait, entre autres, les déclarations suivantes, qui sont tranquilisantes :

- *J'espère que mon départ ne sera pas interprété de façon pessimiste. Il n'a pas la moindre signification fâcheuse. Il se situe dans l'ordre des*

choses prévues et normales. En raison des actuels mouvements stratégiques, les communications entre Bruxelles et Anvers peuvent être interrompues d'un moment à l'autre, et je manquerais à ma mission en me plaçant dans la situation où je perdrais le contact avec le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges.

Et il a ajouté :

- *Je m'en vais, confiant dans la sécurité de Bruxelles d'abord. La capitale n'a pas été seulement mise en état de défense par ses propres moyens contre un raid possible. Elle est, dès à présent, couverte par d'autres forces, par des troupes régulières, dont la nationalité ne doit, pour le moins, pas être précisée pour le moment, mais qui constituent une forte barrière entre l'ennemi et les environs immédiats de Bruxelles.*

Cela fait renaître un peu la confiance, très ébranlée lors des derniers jours, a fortiori que M. Klobukowski a terminé en disant :

- *Quant à la situation générale, tous les éléments dont je dispose sont de nature telle qu'ils confortent ma foi dans le succès de nos efforts combinés. Avant toute grande bataille, il y a des mouvements qui la préparent et qui, souvent si pas toujours, en décident l'issue. Ces mouvements se font aujourd'hui dans des conditions qui doivent inspirer la plus grande confiance.*

Roberto J. Payró

Copyright, 2014 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française

PAYRO ; « . *Diario de un incomunicado. La guerra vista desde Bruselas (9)* », in LA NACION ; 26/11/1914.

PAYRO ; « . *Diario de un incomunicado. La guerra vista desde Bruselas (10)* », in LA NACION ; 27/11/1914.

N.d.T. :

Le communiqué officiel est notamment publié dans de « *Bruxelles-Dépêches* » du 21 août 1914. Nous vous recommandons de consulter le N°4 des « JOURNAUX DE GUERRE » (CEGESOMA, 2014 ; www.lesjournauxdeguerre.be) : « Bruxelles tombe », où un fac-similé en est joint (tout comme le N°10 de « *1914 illustré* »).

« *Les recommandations que viennent de faire au peuple, d'abord le ministre de l'intérieur et, ensuite, le bourgmestre de Bruxelles* » y sont reprises.

VILLE DE BRUXELLES

CONCITOYENS

Malgré la résistance héroïque de nos troupes, secondées par les armées alliées, il est à craindre que l'ennemi n'envahisse Bruxelles.

Si pareille éventualité se réalise, j'espère pouvoir compter sur le calme et le sang-froid de la population.

Que l'on se garde de tout affolement, de toute panique.

Les Autorités communales ne désertent pas leur poste. Elles continueront à remplir leurs fonctions avec la fermeté que vous êtes en droit d'attendre d'elles en des circonstances aussi graves.

J'ai à peine besoin de rappeler à mes concitoyens les devoirs de tous envers le Pays.

Les lois de la guerre interdisent à l'ennemi de forcer la population à donner des renseignements sur l'Armée nationale et sur ses moyens de défense. Les habitants de Bruxelles doivent savoir qu'ils sont en droit de refuser de faire connaître quoi que ce soit, à ce sujet, à l'envahisseur. Ce refus leur est imposé dans l'intérêt de la Patrie.

Qu'aucun de vous n'accepte ce servir de guide à l'ennemi.

Que chacun se tienne en garde contre les espions et les agents étrangers qui chercheraient à recueillir des renseignements ou à provoquer des manifestations dans un sens quelconque.

L'ennemi ne peut légitimement porter atteinte ni à l'honneur des familles, ni à la vie des citoyens, ni à la propriété privée, ni aux convictions religieuses ou philosophiques, ni au libre exercice des cultes.

Que tout abus commis par l'envahisseur ne soit immédiatement dénoncé. **AUSSI LONGTEMPS QUE JE SERAI EN VIE ET EN LIBERTE, JE PROTEGERAI DE TOUTES MES FORCES LES DROITS ET LA DIGNITE DE MES CONCITOYENS.**

Je prie les habitants de faciliter ma tâche en s'abstenant de tout acte d'hostilité, de tout usage d'armes, de toute intervention dans les combats ou rencontres.

CONCITOYENS,

Quoi qu'il arrive, écoutez la voix de votre Bourgmestre et maintenez-lui votre confiance. Il ne la trahira pas.

VIVE LA BELGIQUE LIBRE ET INDÉPENDANTE

VIVE BRUXELLES

19 août 1914.

Adolphe MAX.

Bruxelles. — Typographie et lithog.

AVERTISSEMENT

M. le Ministre de l'intérieur adresse à la population l'avertissement suivant que j'engage vivement les administrations communales à porter à la connaissance des habitants de manière que nul n'en ignore :

Il convient de ne pas perdre de vue que, d'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou les rencontres, ne sont jamais permis à ceux qui ne font pas partie de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif.

L'oubli de ces règles importantes non seulement exposerait les individus ou les petits groupes isolés qui poseraient ces actes d'hostilité sans avoir le caractère de belligérant à une répression sommaire, mais il pourrait servir de prétexte à des représailles atteignant toute la population.

D'autre part, M. le Lieutenant général, gouverneur militaire de la province, dans une proclamation, dit ce qui suit :

Dans les graves circonstances que le pays traverse, j'invite la population au calme et à la dignité : à l'autorité seule appartient le droit d'agir. Toute personne qui tenterait de se substituer à elle serait arrêtée et jugée, et le jugement serait appliqué sans délai.

Ces instructions doivent être sans cesse rappelées : aucun civil ne peut se livrer à des faits de guerre sans compromettre la sécurité de ses concitoyens.

Ce 12 août 1914.

VERWITTIGING

De heer Minister van binnenlandsche zaken stuurt de volgende verwittiging naar de bevolking en maant de gemeentebesturen vurig aan ze aan de inwoners mede te deelen. op zulke wijze dat eenieder er kennis van bekomt :

Er mag niet uit het oog worden verloren dat de daden van vijandschap, dit wil zeggen de tegenstand en de aanval met de wapens tegen de afgezonderde vijandige soldaten, de rechtstreeksche optreding in de gevechten of ontmoetingen, volgens de oorlogswetten, nooit toegelaten zijn aan degenen die geen deel uitmaken van het leger, van de burgerwacht of van de vrijwilligerskorpsen, die aan eenen overste gehoorzamen en een kenmerk dragen.

Met deze belangrijke regelen te buiten te gaan zouden de personen of de kleine afgezonderde groepen, die deze vijandelijke daden zouden bedrijven zonder de hoedanigheid van strijder te bezitten, niet alleenlijk aan eene kortbondige beteugeling zijn blootgesteld, maar zulks zou tot voorwendsel kunnen dienen voor wederwraak tegenover de gansche bevolking.

Anderzijds, zegt de militaire gouverneur der provincie in eene proclamatie :

In de gewichtige omstandigheden welke op het land wegen, spoor ik de bevolking tot kalmte en waardigheid aan : de overheid heeft alleen het recht om handelend op te treden. Eenieder die zich in hare plaats zou willen stellen, zou aangehouden en gevonnisd worden en het vonnis zou zonder uitstel uitgevoerd worden.

Deze onderrichtingen moeten onophoudelijk herinnerd worden : geen enkel burger mag oorlogsdaden bedrijven zonder de veiligheid zijner medeburgers in gevaar te brengen.

De 12^e Augustus 1914.

Nombre de ces recommandations, communiquées notamment sous forme d'affiches, peuvent être

consultées à l'adresse INTERNET suivante :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

C'est le fruit d'une collaboration entre les Archives de la Ville de Bruxelles et le Musée de la Ville de Bruxelles.